FLASH INFO Sécurité – Décembre 2024

Vous êtes victime d'escroquerie ou de vandalisme :

Tout d'abord appelez le 17,

Ensuite déposez plainte en ligne suivant ce nouveau mode opératoire :

Cette démarche *entièrement dématérialisée* concerne les faits d'atteinte aux biens *dont l'auteur est inconnu* : dégradations, vols, cambriolages, vols de cartes bancaire avec utilisation frauduleuse..
(hors escroqueries sur internet qui doivent être déclarées sur l'application THESEE)

Pour déposer plainte, il faut se connecter au portail « masecurité » :

https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne

- **Répondre à quelques questions pour vérifier que l'infraction entre dans le cadre d'une plainte en ligne (notamment ne pas connaître l'auteur),**
- **S'authentifier avec France Connect pour prouver son identité**
- **Remplir la déclaration avec tous les détails sur l'infraction,**
- **Après validation de la déclaration, un policer ou gendarme l'étudiera, établira un procès-verbal qu'il transmettra au Procureur de la République et que vous pourrez télécharger dans votre compte.**

- **En fonction des éléments déclarés, un policier ou un gendarme pourra également prendre contact afin que la victime vienne compléter sa déclaration initiale au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.**

Soyez VOISINS VIGILANTS :

Si vos voisins sont absents : ayez un œil attentif afin de les prévenir en cas d'événement anormal

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de
La Chataigneraie : https://www.chataigneraie.info/commissions/securite

ainsi que sur le site de la Police Nationale : https://www.masecurite.interieur.gouv.fr

En cas de situation suspecte ou anormale, COMPOSER LE 17 ou le 112

La commission sécurité - N'hésitez pas à en parler à vos voisins